

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-2-1

Séance du vendredi 16 mars 2012

DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de donner son accord sur l'attribution de subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 17 937 € ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 MARS 2012

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes
PROGRAMME 2012**

N° opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
HEB04107	METAIS Pétra Modernisation d'un meublé de tourisme à SOULTZBACH-LES-BAINS	8 177 €	20%	1 635 €	Gîtes de France	1
HEB04108	HERRGOTT Yvonne Modernisation de 3 chambres d'hôtes à HUSSEREN WESSERLING	11 510 €	20%	2 302 €	Gîtes de France	3
HEB04106	SALOMON Thierry Création de 2 meublés de tourisme à NIEDERHERGHEIM	70 000 € (plafond)	20%	14 000 € (plafond)	Gîtes de France	2
	Total	89 687 €		17 937 €		6

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.